



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020-016

Objet :

**Budget de la Régie Municipale d'Electricité 2020.
Décision modificative n° 1**

Délibération affichée le :

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h45 – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – DEBEAUCE Christine – NADAL Olivier - MATEO Amélie - BENEZETH Béatrice

Pouvoirs : MM. BIESE Frédérique à BLANES Michel - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SANCHEZ Marie-Hélène - VIDAL Véronique à SOTO Jean-François

Absents : MM. LEROY Annie – DEJEAN Anne-Marie - GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne - DELERIS Claudine – DUSFOUR Daniel

Convocation du 19 février 2020

Madame Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur Olivier SERVEL, le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative dans le cadre du budget 2020 de la Régie Municipale d'Electricité.

Section Investissement

Compte 215 314 - 50 000 €

Compte 2315 + 50 000 €

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **21 voix POUR (unanimité)**

✓ **ADOpte** la décision modificative n° 1 dans le cadre du budget 2020 de la commune.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.